



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche

Question écrite n° 97437

## Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la notion de genre dans la recherche médicale. L'Académie de médecine a récemment indiqué que les différences entre les sexes devaient être prises en compte dans la recherche médicale alors que les femmes ne sont représentées dans les essais cliniques qu'à hauteur de 30 %. Par ailleurs, 30 % des gènes « s'exprimeraient » différemment entre les hommes et les femmes. Plusieurs pays européens ont d'ores et déjà tiré les enseignements de ce constat depuis plusieurs années, en adaptant leur recherche scientifique et leurs stratégies thérapeutiques, prenant ainsi des années d'avance par rapport à d'autres pays. En France, il semblerait qu'on évite soigneusement d'afficher les différences biologiques entre hommes et femmes sous couvert de la parité. Pourtant, les différences entre les sexes peuvent déterminer l'âge d'apparition, la sévérité et l'évolution de diverses maladies. Hommes et femmes ne sont pas égaux face à la maladie et ne peuvent donc l'appréhender, médicalement parlant, de la même manière. Aussi il lui demande quelles sont ses intentions pour intégrer les différences biologiques entre hommes et femmes dans la recherche médicale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Salen](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97437

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur, recherche et innovation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 juillet 2016](#), page 6126

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)